

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK**

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, tenue le mardi 6 septembre 2022 au 228 Principale à Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Sont présents : Monsieur Jeannot Pelletier
Madame Jessika Boisvert
Monsieur Jean-Daniel Lavertu
Monsieur Christian Martel
Monsieur André Bougie
Est absente : Madame Claire Rioux, Mairesse

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Madame Nancy Grimard.

Est également présent Monsieur Daniel René, Directeur général et secrétaire-trésorier agissant comme secrétaire d'assemblée.

1 Le quorum est constaté et la séance est ouverte à 19h

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Résolution
numéro
22-09-2366**

Sur proposition de Monsieur André Bougie, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} août 2022
4. Adoption des comptes à approuver d'août 2022
5. Correspondance
6. Administration et législation
 - 6.1 Avis de motion pour adoption d'un règlement local sur la prévention des incendies
 - 6.2 Avis de motion pour adoption règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 450 000\$
 - 6.3 Résolution pour changer la date de la séance régulière du Conseil du mois d'octobre
7. Suivi de dossiers
 - 7.1 Adoption du plan de sécurité civile modifié
 - 7.2 Résolution d'appui à la Ville de Kingsey Falls pour l'adoption de son règlement 2022-7, relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils
8. Voirie
 - 8.1. Autorisation paiement second décompte progressif pour les travaux de pavage du rang 6
9. Hygiène du milieu
10. Aménagement et urbanisme
 - 10.1 Dépôt du rapport des permis émis par l'inspectrice en bâtiment et en environnement d'août 2022
11. Loisirs et culture
 - 11.1 Adoption d'une politique de remboursement des frais de non-résidents pour des activités physiques et sportives
12. Varia et affaires nouvelles
13. Questions du public
14. Levée de l'assemblée ou ajournement

**3
Résolution
numéro
22-09-2367**

Adoption du procès-verbal du 1^{er} août 2022

Sur proposition de Monsieur Christian Martel, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

4
Résolution
numéro
22-09-2368

Adoption des comptes à approuver du mois d'août 2022

Sur proposition de Monsieur Jean-Daniel Lavertu, il est résolu d'adopter les comptes à approuver d'août 2022 au montant de **66 453.44\$** et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit, disponibilité des crédits ayant été validé par la Direction générale. Parmi ces comptes, les plus importants sont :

La Sablière de Warwick, réparation regards pluviaux et
rechargement route Boisclair, 36 967.36\$
Buropro, fournitures et livres bibliothèque, 1 105.45\$
Gesterra, gestion des matières résiduelles, 9 081.86\$
Pierre Lampron, contrôle de la végétation, 13 115.78\$
Vacuum Drummond, nettoyage des regards pluviaux, 1 453.86\$

De même, les **salaires versés** pour la période d'août 2022 sont : **10 864.08\$**

ADOPTÉE

5

Correspondance

La correspondance pertinente a été transmise aux élu-e-s

6

Administration et législation

6.1
Avis de motion
et dépôt d'un
projet de
règlement

Monsieur Christina Martel conseiller au siège numéro 4,

Donne avis de motion que sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil un règlement sur la prévention incendie;

Dépose le projet de règlement numéro 418, règlement sur la prévention incendie de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick qui a pour objectifs de favoriser le développement d'une culture de prévention auprès des citoyennes et des citoyens de notre communauté et d'assurer la protection de vies humaines et de ressources économiques locales. Ce règlement se veut un outil de persuasion pour amener la population à devenir proactive en matière de sécurité incendie;

Avis est également donné que le projet de règlement est accessible pour consultation au bureau municipal aux heures d'ouverture.

6.2

Avis de motion
et dépôt d'un
projet de
règlement

Monsieur Christian Martel, conseiller au siège numéro 4,

Donne avis de motion que sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil un règlement d'emprunt au montant de 450 000\$ pour les travaux de voirie et de pavage sur le rang 12;

Dépose le projet de règlement numéro 419, décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 450 000\$. Cet emprunt servira à rembourser la partie non subventionnée (environ 450 000\$) de travaux sur notre territoire, estimés à 1 992 424\$, à la Ville de Kingsey Falls mandataire pour la réalisation de l'ensemble des travaux de Sainte-Séraphine à Kingsey Falls sur le rang 12-13 qui relie les 3 municipalités.

Avis est également donné que le projet de règlement est accessible pour consultation au bureau municipal aux heures d'ouverture.

6.3

Résolution
numéro
22-09-2369

Résolution pour changer la date de la séance régulière du Conseil du mois d'octobre

ATTENDU que la date prévue de la prochaine séance régulière du Conseil est le 3 octobre 2022;

ATTENDU que les élections provinciales ont lieu le 3 octobre et que notre salle municipale, lieu des séances du Conseil, est requise pour les élections;

Il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De modifier la date du Conseil d'octobre pour que la séance soit tenue le 4 octobre 2022 à 19h

ADOPTÉE

**7
7.1
Résolution
numéro
22-09-2370**

Suivi de dossiers

Adoption du plan de sécurité civile modifié

ATTENDU l'adoption d'un plan de sécurité civile, résolution numéro 19-10-2628;

ATTENDU qu'une mise à jour dudit plan est nécessaire afin de refléter la réalité d'aujourd'hui et de modifier les intervenants au dossier;

Il est proposé par Madame Jessika Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le plan de sécurité civile tel que présenté aux élu-e-s et modifié de sorte d'y insérer les nouveaux intervenants et de mettre à jour les coordonnées des instances concernées.

ADOPTÉE

**7.2
Résolution
numéro
22-09-2371**

Résolution d'appui à la Ville de Kingsey Falls pour l'adoption de son règlement 2022-07, relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

ATTENDU la demande d'appui de la Ville de Kingsey Falls pour l'adoption de son règlement 2022-07, relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur son territoire;

ATTENDU que quelques voies d'accès citées dans ce règlement se continuent vers Sainte-Élisabeth-de-Warwick;

ATTENDU que les membres du Conseil sont d'accord avec les dispositions dudit règlement :

Il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la Ville de Kingsey Falls pour l'adoption de son règlement numéro 2022-07, relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

ADOPTÉE

**8
8.1
Résolution
numéro
22-09-2372**

Voirie

Autorisation paiement second décompte progressif pour les travaux de pavage du rang 6

ATTENDU la visite terrain et l'acceptation provisoire des travaux en date du 8 juin 2022;

ATTENDU la demande de paiement de Sintra inc., décompte numéro 2, pour les travaux de pavage du rang 6, au montant de 34 618,57\$, taxes incluses, ceci incluant les ajustements pour le prix du bitume et le prix du carburant, ainsi que le lignage de rue;

ATTENDU que la demande de paiement, décompte numéro 2, selon l'avis de Nicolas Paradis, ing. au dossier pour Avizo représente les travaux réalisés conformément au devis;

ATTENDU qu'une retenue de 10% du montant avant taxes est imposée à l'entrepreneur, mais que 5% lui est retourné lors de l'acceptation provisoire des travaux;

Il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Lavertu et résolu à L'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser, suivant la recommandation de Monsieur Nicolas Paradis ing., le paiement à Sintra inc. au montant de 34 618,57\$ taxes incluses, pour le décompte progressif numéro 2 présenté à la Municipalité pour la réalisation des travaux de pavage du rang 6;

De maintenir une retenue de 5% jusqu'à l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE

9
10
10.1
Dépôt au Conseil

**Hygiène du milieu
Aménagement et urbanisme**

Dépôt du rapport mensuel du mois d'août 2022 par l'inspectrice en bâtiment et en environnement

L'inspectrice en bâtiment et en environnement a déposé son rapport mensuel concernant les permis émis en août 2022 au Conseil municipal.

11
11.1
Résolution
numéro
22-09-2373

Loisirs et culture

Adoption d'une politique de remboursement des frais de non-résidents pour des activités physiques et sportives

ATTENDU que la Municipalité veut offrir aux enfants de moins de 18 ans et aux personnes de 65 ans et plus la possibilité de pratiquer des activités physiques et sportives à titre de non-résidents dans des Municipalités et villes voisines;

ATTENDU que la Municipalité a une entente avec la Ville de Warwick pour les sports et loisirs, entente qui fait en sorte que les frais de non-résidence sont abolis pour les citoyennes et citoyens de Sainte-Élizabeth-de-Warwick pour certaines activités;

ATTENDU que ladite entente avec la Ville de Warwick ne couvre pas toutes les activités physiques et sportives;

ATTENDU que c'est le vœu de la Municipalité de favoriser l'activité physique en général et d'aider les familles qui doivent défrayer des coûts de non-résidence pour la pratique de ces activités par leurs enfants.

ATTENDU les politiques sociales et familiales déjà adoptées par la Municipalité et les objectifs recherchés par ces dernières;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Lavertu et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la Politique de remboursement des frais de non-résidence pour des activités physiques et sportives, qui se lit comme suit :

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENCE POUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

1- Préambule

(le préambule fait partie intégrante de la présente politique)

2- Principes directeurs

La présente politique se veut un outil d'aide familiale visant à défrayer la partie des coûts d'une activité qui représentent l'état de non-résidence, de la requérante ou du requérant, à l'endroit où se donne l'activité en question.

Cette politique vise toutes les activités physiques pour les aîné.e.s et les activités sportives pour les jeunes de moins de 18 ans.

3- Objectifs

Le Conseil municipal désire adhérer à des saines habitudes de vie pour sa population en corrélation avec ses politiques familiales et sociales et sa politique MADA.

4- Champs d'application

La présente politique s'applique à toutes les personnes, de moins de 18 ans ou de 65 ans et plus, résidentes de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, qui en font la demande, pour des activités physiques et sportives, lesquelles ne font partie ou ne sont intégrées à aucune entente intermunicipale en vigueur et qui sont disponibles et accessibles dans des municipalités voisines.

5- Fonctionnement

5.1 Acheminement de la demande

La demande doit être envoyée, par la poste ou par courriel, à la direction générale de la Municipalité et doit être accompagnée d'une copie de la facture démontrant les frais de non-résidence qui sont en cause.

5.2 Remboursement octroyé

La Municipalité remboursera les frais de non-résidence à la hauteur de :

100 \$ par personne par année, enfant de moins de 18 ans ou adulte de 65 ans et plus

Le remboursement est fait par chèque dans le mois suivant la demande, sur présentation de la preuve de paiement pour lesdits frais de non-résidence.

6- Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption.

ADOPTÉE

12	Varia et affaires nouvelles
13	Questions du public
14	Levée de l'assemblée
Résolution numéro 22-09-2374	L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Jeannot Pelletier et résolu de lever l'assemblée à 19 h 31.

ADOPTÉE

Nancy Grimard, Mairesse suppléante

*Daniel René, Directeur général et
secrétaire-trésorier*